

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



Liberté Égalité Fraternité

# WEBINAIRE « VOTRE POLITIQUE CYCLABLE : PANORAMA DES ACCOMPAGNEMENTS EN NORMANDIE »

18 mai 2021







## FONDS MOBILITÉS ACTIVES (FMA)

## **APPEL A PROJETS « AMÉNAGEMENTS CYCLABLES »**



#### Rappel

- Levier financier du Plan Vélo de 2018 pour appuyer l'objectif de progression de la part modale vélo de 3 % à 9 % à l'horizon 2024
- Fonds national doté de 350 millions d'euros sur 7 ans
- Vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets d'aménagements cyclables dans les territoires sous la forme d'appels à projets (AAP)
- 3 AAP mis en œuvre
  - 2019 : AAP Continuités Cyclables
    - Les projets résorbant une discontinuité localisée dans un itinéraire existant
  - 2020 : AAP Continuités Cyclables et AAP Aménagements Cyclables
    - Les projets résorbant une discontinuité localisée dans un itinéraire existant
    - Les projets de sécurisation d'un linéaire



#### Rappel

- Résultats
  - 23 dossiers normands lauréats
    - 2019 : 4 dossiers lauréats (6 dossiers déposés)
    - 2020 Continuités cyclables : 7 dossiers lauréats (10 dossiers déposés)
    - 2020 Aménagements Cyclables : 12 dossiers lauréats (15 dossiers déposés)
  - Subventions AAP de 20 % à 40 % selon la taille de la collectivité (+10 % avec SARV)
  - Montants de subventions
    - 2019: + de 1,6 millions d'euros
    - 2020 Continuités cyclables : ± 2,8 millions d'euros
    - 2020 Aménagements Cyclables : ± 6,5 millions d'euros



- Cartographie des lauréats
  - https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats





#### Rappel

- Type de projets lauréats (Normandie)
  - Ouvrage d'art (tunnel/passerelle/etc)
  - Voie verte/Piste cyclable
  - Carrefour complexe
  - Pérennisation aménagements provisoires (type «coronapiste» ou piste de transition)
- Combinaison des aménagements dans les dossiers proposés et lauréats
  - Voie verte + ouvrage d'art
  - Piste cyclable + carrefour complexe
  - Piste cyclable + voie partagée
  - etc



#### Exemples de projets lauréats



Ville d'Alençon – Passerelle sur la Sarthe



Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole Carrefour à « la Hollandaise »



Exemples de projets lauréats



Commune de Condé-sur-Vire Aménagement voie verte + passerelle



#### Points positifs des dossiers lauréats

- Bonne lecture du cahier des charges (critères d'éligibilités et d'évaluation)
- Bonne cohérence du projet avec schéma cyclable des collectivités (infra/supra)
- Niveau d'aboutissement des dossiers (administratif et technique)
- Respect des recommandations techniques du CEREMA
- Intégration des itinéraires dans les mobilités du quotidien (trajets domicile/travail)
- Bon travail de concertation avec les services de l'État (DREAL/DDT(M)) avant dépôt



#### Points négatifs des dossiers rejetés

- Manque de concertation des projets avec le gestionnaire de voirie (validation du projet, acquisition foncière, etc)
- Manque de cohérence des projets avec la politique cyclable de la collectivité (liaison de l'itinéraire avec aménagements existants ou projetés)
- Manque d'aboutissement du projet : volets technique, administratif et financier
- Choix technique retenu pas en cohérence avec les critères d'éligibilité
- Non respect des recommandations techniques du CEREMA (dimensions, PMR, etc)

18/05/2021



#### Rappel des recommandations CEREMA

- Choix de l'aménagement en cohérence avec les objectifs cyclables de la collectivité (piste cyclable, voie verte, bande cyclable, etc) et des aménagements existants
- Choix techniques (revêtement, dispositifs de sécurité, éclairage, etc) en cohérence avec les objectifs cyclables et la réglementation
- Carrefour : Prises en compte des critères qui conférent à l'aménagement des niveaux de sécurité, de visibilité et de priorité élevés pour assurer à l'usager un confort d'utilisation
- Ouvrage d'art (pont, passerelle, estacade, tunnel, etc) : Prises en compte des critères de pente, de gabarit et de hauteur de garde-corps



#### Rappel des recommandations CEREMA



Piste unidirectionnelle



Piste bidirectionnelle



#### Rappel des recommandations CEREMA



Bande cyclable



Ouvrage d'art avec garde-corps



#### Préconisations DREAL sur constitution dossier

- Favoriser les échanges avec les services de l'État préalablement au dépôt pour affermir l'élaboration et le contenu du dossier
- Favoriser le lien du projet avec la ou les politiques cyclables et les mobilités du quotidien du territoire
- Consolider les volets techniques/financier/administratifs
- Prise en compte du volet sécuritaire des aménagements notamment au droit des points durs (intersection, carrefour, etc)
- Accompagnement des collectivités dans la promotion des infrastructures (satisfaction, comptage, etc)



## Appel à Projets 2021 – Aménagements Cyclables

#### Catégorie de projets

- Projet type itinéraire sécurisé
- Projets type « discontinuité » ouvrages d'art et points noirs de sécurité routière

#### Echéance

- Cahier des charges disponible à partir de mai/juin 2021 (en attente de confirmation)
- Dépôt des dossiers (été 2021) sur demarches-simplifiees.fr
- Echanges collectivité/service instructeur + instruction des dossiers (octobre 2021)



## Appel à Projets 2021 – Aménagements Cyclables

#### Critères d'éligibilité (à confirmer)

- Modification des seuils financiers des projets (plancher et plafond)
- Délai de mise en œuvre des projets modifié (réduit/3 éditions précédentes)
- Fourniture indispensable des plans de coupes pour chaque section ainsi que le traitement des intersections
- Niveau d'aboutissement des projets pour disposer d'un dossier solide (financièrement et techniquement)
- Prise en compte des données de trafic et de vitesse pour valider le choix de l'aménagement
- Si ouvrage d'art : obligation de fournir au minimum un avant-projet sommaire (APS)



## Levier de financement complémentaire

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
  - 6 Thématiques éligibles à un financement dont l'une est dédiée au développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
  - Action complémentaire à l'AAP/Co-financement des dossiers cyclables éligibles particulièrement structurants
  - Financement des dossiers cyclables non éligibles aux AAP du FMA
  - Financement des projets en faveur du SRAV (piste d'entraînement, vélos et équipement pour les enfants, etc)
  - La procédure d'attribution est définie au niveau local par les préfectures. Il convient de prendre l'attache de la préfecture du département pour déposer un dossier



## Leviers de financement complémentaire

- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
  - Montant des subventions attribuées pour les mobilités actives en Normandie
    - 2018:38 083€
    - 2019:3271219€
    - 2020 : 320 000€ (estimation)



### Interlocuteurs vélo en Normandie

- Préfecture Normandie : http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/
- France Mobilités : https://www.francemobilites.fr/regions/normandie
- DREAL Normandie: http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/
- ADEME Normandie: http://www.normandie.ademe.fr/
- Banque des Territoires : https://www.banquedesterritoires.fr/
- CEREMA Normandie-Centre: https://www.cerema.fr/fr/cerema/directions/cerema-normandie-centre
- DDT( M) Normandes
  - Calvados: https://www.calvados.gouv.fr/
  - *Eure : https://www.eure.gouv.fr/*
  - *Manche: https://www.manche.gouv.fr/*
  - *Orne : https://www.orne.gouv.fr/*
  - Seine-Maritime : https://www.seine-maritime.gouv.fr/